Fiche Usage n°1

Les activités liées au

Canoë-Kayak

Analyse socio-économique du tourisme et des activités de loisirs liés à l'eau dans le bassin Adour Garonne

Sommaire

1.	Présentation des usages	1
2.	Importance de l'activité	6
3.	Pression sur la ressource et/ou le milieu aquatique	11
4.	Enjeux	13
5.	Annexes / contacts / bibliographie	14

AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Mars 2013

TRACES TPi

1. Présentation des usages

Le canoë kayak et les autres activités associées (raft, pirogue, etc.) se pratiquent en eau vive (torrents, rivières de montagne), en eau calme (lacs, rivières) et en mer.

Cette activité est également désignée par « sports de pagaie » : le kayak (propulsé à l'aide d'une pagaie double) ou canoë (propulsé à l'aide d'une pagaie simple).

En fonction de ces 3 catégories, on distingue plusieurs types de disciplines :
Source : Valorisation et promotion du tourisme et des loisirs sportifs de nature en zone de montagne - FFCK

Eau vive	Mer	Eau Calme
Canoë kayak de Freestyle : bateau court avec carres pour réaliser des figures. **Canoë kayak de Slalom :** franchir le plus vite possible 18 à 25 portes. **Canoë kayak de Descente :** franchir le plus vite possible un tronçon de rivière sans point de passage imposé. **Canoë kayak de Haute rivière :** réservé à une élite, navigation sur des parcours d'une grande difficulté technique de classe 4 minimum. **Nage en eau vive :** le flotteur en mousse ou en plastique est une bouée en même temps qu'un bouclier de protection. Le nageur y est allongé jusqu'à la taille. **Raft:** embarcation collective de 4 à 12 personnes, gonflable et ludique, permettant de découvrir des rivières de difficulté moyenne à assez grande. **Tubing** (bouée manœuvrée à la pagaie): idéale pour découvrir des parcours faciles sur des petites rivières à faible volume d'eau.	**Kayak de Mer :** effilé et rapide, doté d'un faible tirant d'eau, de pointes relevées et fines permettant de fendre les vagues, le kayak de mer est propulsé par une pagaie double. Le kayak de mer est une embarcation de plus en plus prisée pour visiter un littoral par la mer. Le kayak de mer se pratique toute l'année, avec un accroissement sensible de l'activité de mi-avril à mi-octobre et des pointes d'activités les week-ends et en juillet-août. **Wave-Ski :** le kayak surf est un compromis entre le kayak et le surf. Ce kayak ressemble à une planche de surf plus épaisse avec une ceinture assurant le calage du pratiquant, essentiel pour contrôler sa planche dans la vague. **Océan Racing :** course de longue distance kayak et pirogue. **Pirogue :** les courses de sprint, généralement disputées en lagon ou les courses de Haute-Mer, sont courues sur de longues distances pouvant aller jusqu'à 150 kilomètres.	**Randonnée :** en famille, entre amis, pour la journée ou pour plusieurs jours, le canoë de randonnée est depuis longtemps l'activité la plus pratiquée. Il permet, sans effort physique particulier, de découvrir paysages, régions ou vallées. **Course en ligne :** « Fond » (5000m) ou « Vitesse » (200 et 1000m). **Kayak Polo :** une surface de jeu de 35 m x 20, équipée de 2 buts surélevés de 1,50 m par 1 m, deux équipes de 5 joueurs se disputent un ballon à la main où à l'aide de la pagaie. **Marathon:** le marathon s'effectue sur des parcours de 20 à 50 km sur plan d'eau ou en rivière avec des portages (c'est-à-dire une sortie de l'eau avec le canoë, un ravitaillement éventuel et retour sur l'eau). **Dragon Boat :** un Dragon Boat mesure environ 12m de long sur 1,20 m de large. Son poids varie entre 250 et 300 kg. L'embarcation la plus souvent employée comprend généralement 20 équipiers : 2 rangées côte à côte de 8 pagayeurs qui rament ensemble de chaque côté du bateau, un barreur à l'arrière et un "tambour" qui donne le rythme.

L'équipement du pratiquant

Il est variable en fonction du parcours et de son niveau de difficulté (rivière facile : classe 1 à rivière extrême classée 5 à 6) et d'engagement (durée, éloignement du réseau routier ou d'un hôpital…).

A minima, il se compose de :

- Un bateau insubmersible et pagaie aux normes (gabarit, niveau de pratique, difficulté du parcours)
- Une aide à la flottabilité aux normes européennes et adaptée en taille
- Chaussures fermées sans lacet
- Une veste coupe vent étanche et sous vêtements légers et chauds, vêtements isothermique si nécessaire (protection au froid et aux chocs, flottabilité)
- Une jupette d'étanchéité (si utilisation d'un plateau ponté)

Autre matériel :

- Gilet de sécurité équipé et corde de sécurité (haute rivière)
- Topoguide
- Sac étanche (vêtements sec, vivres,…)

Source www.le-kayak.net

Infrastructures

L'état du milieu naturel, la richesse du patrimoine naturel et les conditions de pratique sont le cœur de l'activité, bien avant les infrastructures.

Les besoins en infrastructures sont:

- Une signalétique sur le réseau routier afin de se rendre aux points d'embarquement (terrains « marche pieds »).
- Signalement et entretien des parcours.

Certains territoires à vocation touristique ont mis en place une signalétique spécifique le long des cours d'eau (signalement des obstacles dangereux et aménagement de système de contournement (par l'eau ou par la terre)).

Les infrastructures favorisant une bonne intégration de l'activité dans son espace naturel sont les suivantes :

- Parking et aire de retournement pour bus et remorques.
- Panneau d'information (difficulté du parcours, conseils aux pratiquants,…).
  - Embarcadère pour la mise à l'eau aisée et non dangereuse (et spécifique au rafting pour certains cours d'eau).
  - Échelles informant sur le niveau d'eau.
  - Systèmes d'alerte et de secours (borne téléphonique).
  - Aires de pique nique aménagées.

Site de course contre la montre en eau vive :

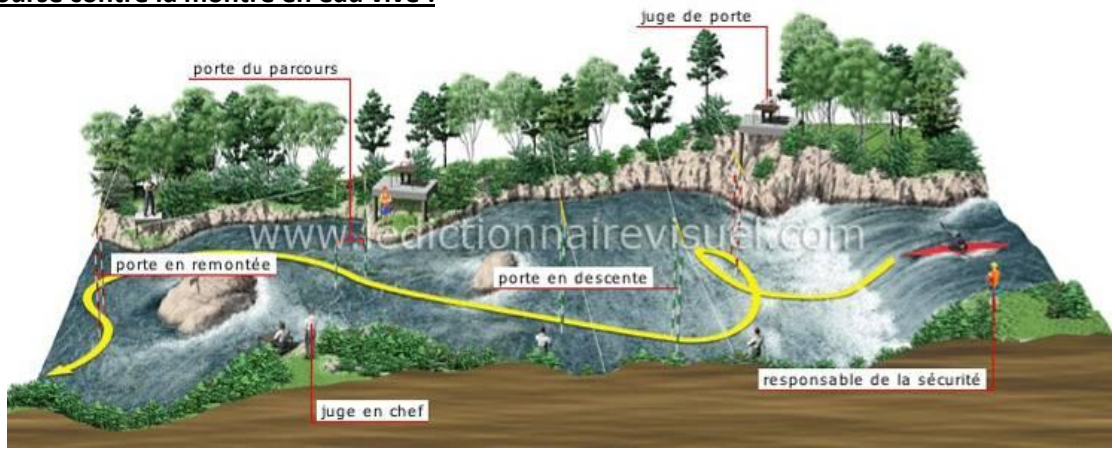

Matérialisation des aires d'embarquements

Les sites de pratique d'une activité liée à l'eau vive (canoë, rafting, kayak) n'ont pas systématiquement une aire d'embarquement matérialisée.

Exemple de sites d'embarquement sans aménagement:

Gave d'Oléron Pierre Mahé

Fête de l'Adour à Saint Sever

Exemple de sites d'embarquement avec aménagement:

Certains sites disposent d'aménagements spécifiques pour les personnes à mobilités réduites.

Exemple de sites d'embarquement avec aménagements spécifiques :

En général, pour les cours d'eau favorisant la pratique ludique et familiale, des aménagements sont réalisés pour la navigation. Ils permettent de traverser les seuils et les barrages sans danger.

Exemples d'infrastructures facilitant la navigation :

Glissière sur le Tarn

Bras de contournement du barrage de la Villette

Evolution de la pratique

Les pratiques de loisirs et de compétition liées au canoë-kayak sur les rivières et les torrents de montagne sont devenues significatives à partir des années 1980. Ce développement est principalement lié à l'apparition de nouveaux matériaux, permettant une plus forte résistance des embarcations, améliorant le confort et la sécurité des pratiquants (casque, gilet de sauvetage, vêtements isothermiques, etc.).

Une économie s'organise, en zone de montagne et de moyenne montagne, en complémentarité des sports d'hiver, afin de rendre accessibles les pratiques d'eau vive au plus grand nombre.

Ces dernières années, l'apparition sur le marché de canoës et de kayaks ouverts (« sit on top ») et gonflables a permis aux opérateurs de renouveler leur offre d'activités, de faciliter et de sécuriser l'accès à la pratique. Cette évolution modifie les comportements et l'économie liée aux sports d'eau vive. Ces embarcations peuvent s'acheter directement en grande distribution ou sur Internet, permettant le développement d'une pratique « randonnée libre » plus importante sur les rivières calmes ou en mer. Ce nouveau contexte peut impacter prochainement l'offre de services, l'approche et l'aménagement des parcours et l'information des pratiquants (hors structures fédérales ou associatives), notamment en matière de gestion du risque, de sécurité et de préservation de l'environnement sur les zones de plaine ou littorales.

On peut également constater la demande croissante de loisirs de proximité (stades artificiels d'eau vive) et l'essor considérable du kayak de mer en zone littorale. Des entretiens avec les prestataires eau vive indiquent également une évolution vers moins de demandes de pratique « eau vive » et plus de pratique de type « randonnée » sur des cours d'eau plus calmes possédant des attraits paysagers et naturels.

Stade d'eau vive à Pau

Wave-ski ou kayak surf à Biarritz

2) Importance de l'activité

Chiffres-clés de l'activité « Canoë-Kayak » sur le territoire de l'Agence de l'eau

Nombre de **sites** de pratique : **1 087**

Nombre de **clubs** : **121**

Nombre de **diplômés** déclarés sur le territoire : **814**

Chiffre d'affaires généré sur l'ensemble du territoire de l'Agence de l'eau :

- Hypothèse basse : 11 884 400 €
- Hypothèse haute : **17 826 600 €**

⇨ Soit **27% du chiffre d'affaires généré par les activités de loisirs liés à l'eau sur le territoire.**

⇨ En termes d'emplois et de chiffres d'affaires, le canoë-kayak et autres activités assimilés représentent un poids important à l'échelle du bassin de l'Agence. Ce poids est minimisé dans les estimations actuelles dans la mesure où la location sèche de canoës ou autres équipements n'est pas prise en compte.

Valeur ajoutée générée sur le territoire de l'Agence de l'eau (hypothèse basse) : **4 658 685 €**

Nombre de **licenciés :**

- 4 084 licenciés permanents
- 61 123 licenciés temporaires

Positionnement à l'échelle nationale

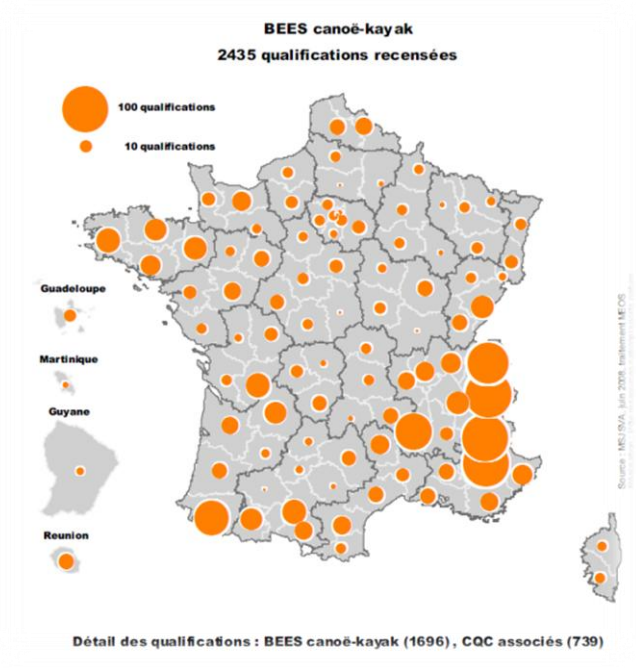

Source : Pôle Ressources Sport Nature

Fédérations françaises agréées en 2011	Part du territoire
% clubs France	**16,8 %**
% licences permanentes France	**10,6%**
% licences temporaires France	**19,8%**
% BEES et DE France	**33,9%**

1

17 % des clubs et 10,6 % des licenciés affiliés à la Fédération Française de Canoë-kayak sont situés sur les bassins Adour-Garonne.

La part des licences temporaires est très représentative de l'attractivité touristique du territoire, soit **20% de licences temporaires sur le territoire français.**

Le pourcentage de Brevet d'Etat d'Educateur Sportif et de Diplômé D'Etat Canoë Kayak **(34%)** est relativement important.

L'activité Canoë Kayak sur le territoire

Les sites de pratique

Sur le territoire de l'Agence de l'eau Adour Garonne, 1 087 sites de canoë-kayak sont recensés. Ils se concentrent sur les bassins de l'Adour (29%) et de la Dordogne (21,5%).

Région hydrographique	Nombre de sites	Densité de site par km²
Adour	312	0,018
Charente	39	0,0039
Dordogne	233	0,0097
Garonne	135	0,0047
Littoral	154	0,014
Lot	97	0,0084
Tarn Aveyron	117	0,0074
Total général	1087	0,0092

Source « Recensement national des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques »

A noter : le canoë-kayak est la seule activité à se pratiquer sur l'ensemble du réseau hydrographique du territoire (torrents, rivières, fleuves, lacs et plans d'eau et en mer avec un développement important).

Principale période d'activité

L'activité se pratique d'Avril à Octobre. Cependant, Juillet et Août est la période la plus fréquentée.

- Sur la haute saison : il s'agit essentiellement d'un public en pratique libre (location du matériel, sans encadrement), générant les flux de pratiquants les plus importants.
- Sur les ailes de saison : aux côtés de la pratique sportive (licenciés), les clubs et prestataires développent une activité intersaison générée par l'encadrement de groupes (entreprises, comités d'entreprise et les scolaires), via la vente de séjours ou de journées dédiées.

A titre d'exemple, l'inventaire réalisé par DRDJS en région aquitaine, en 2007, démontre que 90% de la fréquentation des sites de pratique s'effectue d'avril à octobre *(Etat des lieux et perspectives, Canoë-kayak en Aquitaine, DRDJS Aquitaine-Gironde, 2007).*

Les 3 types de pratiquants

- Le pratiquant licencié : pratique sportive, régulière sur la saison ou l'année ;
- Le pratiquant licencié temporaire : pratique de loisirs ponctuelle et encadrée
- Le pratiquant libre : autonome et sans encadrement. Il possède son matériel ou le loue auprès de loueurs spécialisés et non fédérés.

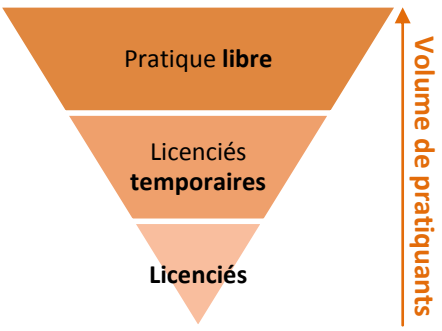

1) La pratique licenciée

L'activité canoë-kayak est une activité bien structurée par le biais des clubs et de la fédération.

4 084 licenciés sont recensés sur le territoire de l'Agence de l'eau Adour Garonne, soit **10,6%** du nombre de licenciés du territoire national.

Pour autant, si la part des pratiquants licenciés reste majoritaire sur les territoires de plaine et océanique, elle devient minoritaire (mais non quantifiée) en zone de montagne.

2) La pratique licenciée temporaire

61 123 licenciés temporaires sont recensés sur le territoire de l'Agence de l'eau Adour Garonne, soit **20%** du nombre de licenciés temporaires du territoire national.

Région hydrographique	Clubs	Licences permanentes	Licences temporaires	Educateurs
Adour	21	794	5743	276
Charente	13	489	18917	74
Dordogne	21	746	23430	91
Garonne	31	1032	5352	135
Littoral	15	476	3339	68
Lot	9	213	991	111
Tarn Aveyron	11	334	3351	58
Total général	**121**	**4084**	**61123**	**814**

Source : FFCK

3) La pratique libre

Elle n'est à ce jour pas quantifiée en tant que telle (informations non disponibles du fait de l'absence d'observation des loueurs de matériel).

La DRDJS Aquitaine estime à 1 million le nombre de pratiquants loisirs de canoë-kayak et d'activités associées sur l'ensemble du territoire Aquitain.

Nombre de pratiquants occasionnels de canoë-kayak et assimilés estimés sur l'Aquitaine

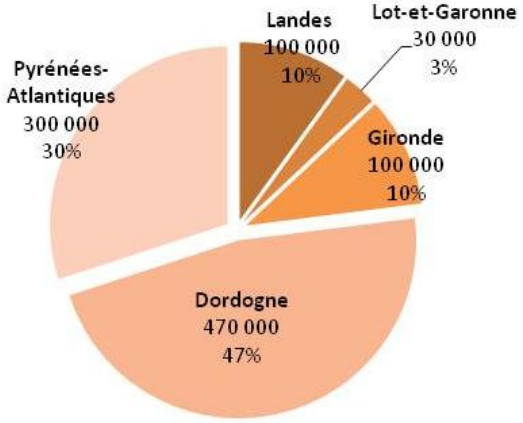

Précautions :

Sur les Landes, le Lot-et-Garonne, la Gironde et la Dordogne, le canoë est l'activité dominante.

Sur les Pyrénées-Atlantiques, le raft est l'activité dominante.

Dans la mesure où la pratique libre avec location sèche de matériel concerne en majorité une clientèle loisirs et touristique, avec un taux de retour à l'année restreint, le nombre de pratiquants correspond plus aux nombre de journées de pratique.

Source : Etat des lieux et perspectives, Canoë-kayak en Aquitaine, DRDJS Aquitaine-Gironde, 2007.

Focus sur la pratique du canoë-kayak au cours d'un séjour touristique :

- L'activité n'est, le plus souvent, pas le motif déterminant du choix de la destination de séjour : pour la plus grande partie de la clientèle touristique, la présence d'activités nautiques dans une destination sera bien souvent considérée comme un plus (diversité de l'offre) mais ne sera pas déterminante dans le choix définitif du lieu de séjour.

Exemple : clientèle touristique de l'Ardèche et canoë-kayak

⇨ Parmi les **raisons** les plus importantes invoquées pour choisir l'Ardèche comme destination de séjour, **les loisirs et sports de nature représentent 8,7%** des réponses, l'eau 1% et a contrario les sites naturels et les paysages 35%.

⇨ Parmi les activités déterminantes dans le choix de la destination, le canoë-kayak représente 8% des réponses, contre 35% pour les balades/randonnées ou 18% la visite de sites naturels.

⇨ Cependant, au cours du séjour, près de 20% des touristes interrogés déclarent avoir pratiqué du canoë-kayak au cours de leur séjour.

⇨ Le canoë-kayak est classé parmi les 10 premières activités les plus pratiquées au cours du séjour (derrière une majorité d'activités gratuites).

Dans le cadre d'un séjour touristique traditionnel (non dédié à la pratique, notamment dans le cadre de stages thématiques), le canoë-kayak est une activité phare du séjour. Cependant, prestation payante, il ne sera pratiqué qu'une ou deux fois au cours du séjour, au même titre que la visite de sites ou monuments.

Source : la fréquentation et les clientèles touristiques de l'Ardèche, étude 2010-2011, échantillon total - Observatoire Départemental de l'Economie Touristique - Agence de Développement Touristique de l'Ardèche

Exemple : clientèle touristique de l'Ariège et canoë-kayak – destination montagne

⇨ 20% des séjours touristiques estivaux réalisés en Ariège sont attribuables aux sports de nature (sans les sports de nature, les touristes interrogés ne seraient pas venus en Ariège)

⇨ 21% des touristes en séjour pratiquent un sport de nature, dont le canoë-kayak (5ème sport cité après la randonnée, le VTT, le cyclotourisme et l'escalade).

⇨ Près de 2 pratiquants de canoë kayak sur 3 pratiquent 1 à 2 fois seulement au cours de son séjour.

Source : évaluation des retombées économiques, sociales et environnementales des loisirs sportifs de nature en Ariège – Agence de développement Ariège Pyrénées – 2011

Consommation et dépense types :

Tarifs indicatifs des prestataires

- **Randonnée canoë-kayak:** 38 € la journée (Ariège).
- **Canoë-kayak en eau vive:** 26 € la séance (Hautes Pyrénées).
- **Raft (découverte) :** 20 € la séance (stade eau vive de Pau).
- **Raft (1/2 journée)** :25 € (Gave de Pau)
- **Nage en eau vive:** 30 € la ½ journée (Dordogne).
- **Kayak de mer:** 30 € la ½ journée (Saint Jean d'Illac)

Dépenses des pratiquants

- La dépense moyenne liée directement la pratique est estimée à **15,20 €.**

Exemple : les pratiquants de canoë-kayak en Ariège

⇨ Dépense moyenne par personne pour la sortie (équipement, encadrement) : 20 €

⇨ 38% des pratiquants ont des dépenses annexes à la sortie, estimées à 5 € par pers/par sortie.

Source : évaluation des retombées économiques, sociales et environnementales des loisirs sportifs de nature en Ariège – Agence de développement Ariège Pyrénées – 2011

Exemple : ventilation par poste du budget d'un séjour touristique – données relatives aux activités nautiques

Répartition du budget global moyen par foyer est le suivant :

⇨ **Le budget global moyen par foyer pour l'hébergement s'élève à 259,5€, soit 11€** environ par personne et par jour **;**

⇨ **Le budget en transport par foyer est de 153,45€, soit presque 7€ par pers. et par jour :**
- Pour venir : 105,61€
- Sur place : 47,84€

⇨ **Le budget loisirs par pers. et <u>par séjour</u> est de :**
- 37€ pour le budget loisirs nautiques *(attention : plusieurs activités sportives payantes peuvent être pratiquées au cours du séjour).*
- 31,5€ pour le budget dédié aux « autres sports de nature »
- 34€ pour le budget « équipements sportifs »
- 30€ pour le budget « loisirs non sportifs »
- 14,5€ pour le budget « autres sports »

Soit un budget total par personne par jour d'environ 46€.

Source : fréquentation et retombées économiques de la filière des sports de nature, DRDJS Midi-Pyrénées – 2007 – données issues d'une étude menée par le cabinet JED pour la DRDJS, la Région et le CROS de Midi Pyrénées en 2005.

3. Pression sur la ressource et ou le milieu aquatique

Exigence de l'usage en termes de qualité d'eau et quantité

La qualité de l'eau et le maintien d'un niveau d'eau satisfaisant sont deux critères très importants pour le développement économique autour de cette activité. L'activité eau vive est souvent dépendante d'une gestion concertée des lâchers d'eau des gestionnaires de barrage.

Impacts potentiels pouvant être dus aux activités liées au canoë-kayak

Raclage du substrat : l'impact des activités d'eau vive sur l'environnement naturel reste assez faible, dans la mesure où la navigation s'effectue sur une lame d'eau suffisamment épaisse pour limiter la dégradation du fond de la rivière. Elle varie selon la localisation des aménagements et en fonction du type de pratique (encadrée ou autonome).

Les zones d'embarquement et de débarquement : des dégradations dues aux piétinements induisent une disparition de la végétation. La phase de piétinement dans l'eau engendre une création temporaire de turbidité avec la remise en suspension des particules.

- **Les berges :** une érosion des berges juste avant la pénétration dans l'eau.
- **La diversité biologique :** en général, le dérangement des espèces et l'enlèvement des embâcles entraînent une perte d'abris donc une perte de diversité biologique ainsi que les lâchers d'eau (lors de compétitions).
- **Les zones d'ombres :** l'élagage des arbres de bord de rive induit une perte des zones d'ombre et des zones de refuge des poissons.

Sur la faune : l'éventuel raclage du substrat peut avoir une atteinte sur les invertébrés et la faune piscicole (perte de quiétude des bancs de galets qui peuvent être des zones de frayères et de nurseries, impact au niveau de la période de reproduction, dérangement des truites sur les zones d'arrêt des embarcations).

Conflits d'usage

Les conflits d'usages sont de quatre ordres :

- concurrence entre activités récréatives comme la pêche en particulier,
- conflits d'accès aux berges avec les riverains de la rivière (particulier, exploitant agricole, industriel, …),
- contournement des barrages hydrauliques (EDF),
- gestion de la périodicité des lâchers d'eau avec les gestionnaires de barrage pour permettre un débit suffisant pour les activités d'eau vive.

Les actions de la fédération ont permis de travailler à la réduction de ces conflits (création de glissière pour le contournement des barrages, conventionnement pour les accès à l'eau, concertation avec les autres usagers).

Exemples d'actions en faveur de l'environnement

La commission Nationale Patrimoine Nautique de la FFCK

Elle a pour objet de

- préserver l'accès à toutes et à tous à la pratique des activités physiques et sportives,
- inscrire le canoë, le kayak et les disciplines associées dans une logique de développement et de structuration durable des territoires,
- veiller, dans une perspective de développement durable, à la préservation du patrimoine naturel et à l'accès aux cours d'eau et autres sites permettant la pratique des sports de pagaies, du canoë, du kayak et des disciplines associées sur les trois milieux, eau-vive, eau calme et mer,
- participer à la découverte et à la promotion du patrimoine touristique des territoires.

« Pagaies Couleurs »

« Pagaies Couleurs » est une méthode d'enseignement et de certification du canoë-kayak et des disciplines associées.

Agréée également par le Ministère de l'Energie, de l'Ecologie, du Développement Durable et de la Mer, la FFCK est très investie dans les orientations de l'Etat en faveur de l'environnement.

Initiatives Océanes

Depuis 2009, la FFCK s'est associée à Surfrider Foundation Europe (SFE) dans le cadre des Initiatives Océanes pour réaliser des opérations de sensibilisation à travers des nettoyages de rivières et de plages.

4. Enjeux

Les préconisations de gestion de l'usage

- Assurer la qualité des eaux ;
- Maintenir le niveau d'eau en saison touristique pour maintenir l'activité économique et protéger l'environnement. Le cas échéant, déterminer un débit seuil de compatibilité de la pratique avec l'environnement ;
- Assurer la continuité des parcours sur les cours d'eau (franchissement des obstacles) ;
- Assurer la sécurité des parcours sur les cours d'eau (signalisation adaptée) ;
- Assurer l'accès à l'eau en restaurant des accès à l'eau par le biais de convention, de réserve foncière, de restauration de servitude de passage, etc. ;
- Développer une sensibilisation à l'environnement : contraintes de la pratique en période de bas débit, identification de zonage de pratique en période de nidification ;
- Développer un travail partenarial avec la fédération : les pratiquants réguliers et les opérateurs peuvent exercer une fonction de « veille » importante et peuvent participer au réseau d'alerte des pollutions.

5. Annexes / contacts / bibliographie

Récapitulatif du poids des activités de loisirs liées à l'eau sur le territoire de l'Agence de l'eau

Activités	Diplômés décalarés sur le territoire	Taux éducateur en activité (73%)	Chiffe d'affaires (Hyp.haute 30 000 € HT)	Chiffe d'affaires (Hyp.Basse 20000 en € HT)	PART C.A	Valeur Ajoutées créée (Hyp. Basse en € HT)
Kite surf	10	7	219 000 €	146 000 €	0,3%	57 232 €
Aviron	43	31	941 700 €	627 800 €	1%	246 098 €
Ski nautique / Wake board	52	38	1 138 800 €	759 200 €	2%	297 606 €
Motonautisme	55	40	1 204 500 €	803 000 €	2%	314 776 €
Plongée	195	142	4 270 500 €	2 847 000 €	6%	1 116 024 €
Spéléologie / canyonisme	246	180	5 387 400 €	3 591 600 €	8%	1 407 907 €
Voile	737	538	16 140 300 €	10 760 200 €	24%	4 217 998 €
Canoé/Kayak - Eau vive	814	594	17 826 600 €	11 884 400 €	27%	4 658 685 €
Surf	899	656	19 688 100 €	13 125 400 €	29%	5 145 157 €
Total Agence de l'eau	**3 051**	**2 227**	**66 816 900 €**	**44 544 600 €**		**17 461 483 €**

Liste des principaux interlocuteurs à l'échelle du territoire SDAGE

Fédération Française de Canoë-Kayak	
Adresse:	87 quai de la Marne 94344 Joinville le Pont Cedex
Téléphone :	01 45 11 08 50
Fax :	01 48 86 13 25
Mail:	ffck@ffck.org
Site Internet:	www.ffck.org
Personne Ressource:	Bernard LALANN (communication)
Mail:	emolmy@ffck.org
Liens Comités Régionaux:	www.ffck.org

Principaux médias sites Internet et presse

- Valorisation touristique des sports et loisirs nautiques, Carnet ATOUT France – édition 2013
- Etude Etat des lieux et perspectives, Surf en Aquitaine, DRDJS Aquitaine-Gironde, 2007.
- Evaluation des retombées économiques, sociales et environnementales des loisirs sportifs de nature en Ariège – Agence de développement Ariège Pyrénées – 2011
- Fréquentation et retombées économiques de la filière des sports de nature, DRDJS Midi-Pyrénées – 2007 – données issues d'une étude menée par le cabinet JED pour la DRDJS, la Région et le CROS de Midi Pyrénées en 2005.
- Fréquentation et les clientèles touristiques de l'Ardèche, étude 2010-2011, échantillon total - Observatoire Départemental de l'Economie Touristique - Agence de Développement Touristique de l'Ardèche

- Atlas des éducateurs déclarés, Pôle Sport de Nature – édition 2008

- www.le-kayak.net : site de kayak de Mer, conçu pour aider les Kayakistes
- www.eauxvives.org : site de référence des sports d'eau vive (Topos, niveaux d'eau,)
- www.lekayaketlamer.com : blog sur le Kayak de mer
- www.france-rivieres.com : portail du rafting, Hydro speed, Canoë, Kayak, Canyoning dans toute la France
- www.canoekayakmagazine.com : magazine spécialisé dans le Canoë Kayak

Crédit photo : *C Pierre Mah,* www.le-kayak.net, *http://www.ikonet.com/fr/ledictionnairevisuel/*